

Le Château
Case postale 24
CH-2900 Porrentruy 2

t +41 32 420 33 00
f +41 32 420 33 01

ccp 25-11354-0

Chapitres choisis de droit administratif jurassien pour l'examen de notaire au sens de l'article 11 de l'ordonnance sur le stage et les examens de notaire * (première partie)

- Loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (RCJU 172.11)
- Décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (RCJU 172.111)
- Loi sur le personnel de l'Etat (RCJU 173.11)
- Loi sur les communes (RCJU 190.11)
- Loi d'introduction du Code civil suisse (RCJU 211.1)
- Ordonnance concernant la surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (RSJU 212.223.1)
- Loi introductive à la loi fédérale sur le droit foncier rural (RSJU 215.124.1)
- Loi portant exécution de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (RSJU 215.126.1)
- Loi portant introduction de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite (RSCJU 281.1)
- Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (RSJU 701.1)
- Décret concernant le règlement-norme sur les constructions (RSJU 701.31)
- Décret concernant le permis de construire (RSJU 701.51)
- Décret concernant le remembrement de terrains à bâtir (RSJU 701.81)
- Loi sur l'expropriation (RSJU 711)
- Loi sur la construction et l'entretien des routes (RSJU 722.11)
- Loi sur les améliorations structurelles (RSJU 913.1)

L'examen porte sur la teneur actuelle de la législation.

* état au 28 juin 2011.